



Réunion avec **Gérald DARMANIN**,  
ministre de l'Action et des Comptes publics,

**Arras, le 21 juin 2019**

**CFTC DDFIP Pas-de-Calais**

Monsieur le Ministre,

Vous avez pour projet de réformer la fonction publique.

Nous n'avons eu connaissance du projet de restructuration de notre direction que récemment, alors même que les instances syndicales, ici réunies, demandaient sa divulgation depuis plusieurs mois... La raison : Vous teniez absolument et personnellement en faire l'annonce ...

Nos collègues de la DGFIP savent pertinemment que la géographie revisitée ne répondra aux attentes de personne : ni aux usagers, ni aux élus locaux, ni aux agents. Elle est la conséquence directe des suppressions de postes au sein de la fonction publique et plus particulièrement de notre administration.

Ce projet de nouvelle organisation n'est qu'un leurre, la qualité du service public ne sera aucunement améliorée. Vous essayez de faire croire aux élus locaux que proximité et qualité iront de pair. Pouvez-vous nous confirmer aujourd'hui solennellement qu'il y aura quotidiennement dans les MFS et les MSAP des agents de la DGFIP ? Car nous savons pertinemment que toute personne, aussi motivée soit-elle, ne pourra jamais remplacer un agent des finances publiques fort de son expérience professionnelle et de la conviction qu'il a de rendre un service public de qualité.

Par ailleurs, cette carte enfin divulguée ne répond en rien aux interrogations, aux inquiétudes des agents de la DDFIP du Pas-de-Calais.

Combien de postes seront supprimés d'ici à 2022 ?

Où iront les agents qui verront leur poste restructuré ?

On nous affirme qu'il n'y aura pas de mobilité forcée... Pour autant on va leur demander de faire une mutation...antinomique, non ?

Et surtout le calendrier ?

Avez-vous pensé aux conséquences sur la vie personnelle de ces milliers d'agents ? Des problèmes d'organisations familiales que ces changements de résidence vont engendrer ? Des frais supplémentaires de gardes et d'essence alors même que l'on est dans l'ère de l'écologie ...

Un des éléments de réponse : Une prime de restructuration.

Monsieur Le Ministre nous tenons à vous dire que cette dernière ne compense que les frais réels engendrés sur une seule année. Ce n'est donc pas suffisant !

De même, dans le cadre du projet de réforme de la fonction publique, vous nous garantes le maintien des salaires pendant une durée de trois ans renouvelable une fois, si nous sommes amenés (sans mobilité forcée aucune) à changer de pan de fonction publique. Il est inacceptable que, nous qui subissons déjà cette réforme, devions supporter une perte de salaires au bout de 6 ans ?

Nous avons passé le concours de la DGFIP, fonction publique d'État et non pas de l'hospitalière ou de la territoriale. Chaque agent a fait des projets de vie, contracter des emprunts en fonction de son évolution de carrière. Ce n'est pas à nous de trouver une solution au préjudice subi.

Nous demandons le maintien des grilles de la DGFIP pour chaque agent jusqu'à la fin de sa carrière à minima.

Enfin, comment peut-on affirmer que cette réforme sera le fruit d'une longue concertation alors que vous avez annoncé que la fin des concertations prendrait effet le 30 septembre 2019.

Un projet de réforme d'une telle ampleur mériterait un calendrier plus long, une réflexion aboutie et une véritable concertation voir même une négociation !

Pour ces raisons, la CFTC DDFIP Pas-de-Calais ne peut valider ce projet.

### **Les représentant(e)s de CFTC DDFiP Pas-de-Calais**

Véronique VICARI

Yann PLOUVIEZ

Gabriel GAILLARD

